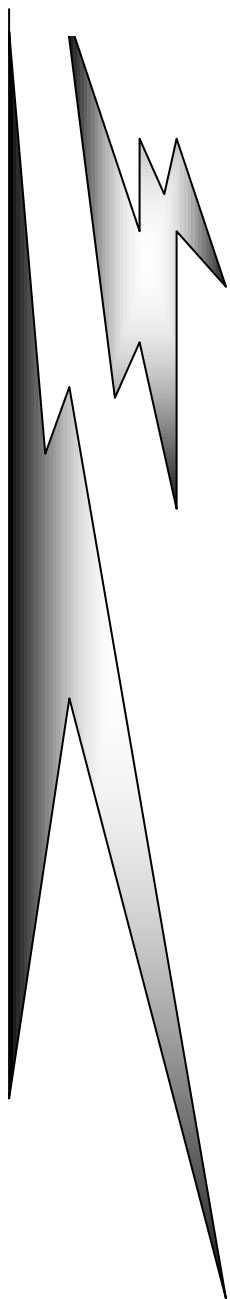


infos
CRUX



Bulletin d'Information Communal



AVRIL 2021

Fin d'hiver au Merle

ISSN N° 1282-5765

Rédaction – Edition: Comité Consultatif de l'Information
Impression – Diffusion: Mairie CRUX LA VILLE 58330

NE LÂCHONS RIEN

Il faut continuer d'agir ensemble, défendons nos campagnes de plus en plus fragilisées par le recul des zones rurales au profit de quelques zones urbanisées sans cesse croissantes.

Conservons les services publics de proximité, la mairie « Liberté-Égalité-Fraternité », l'école avec sa cantine, l'agence postale, le centre de secours, la bibliothèque, les services de communication (Infos Crux, le site internet, Panneau Pocket) et la salle des fêtes.

Montons des projets malgré une situation sociale et économique très difficile dans un contexte défavorable.

Maitrisons nos dépenses de fonctionnement pour restaurer l'épargne et gardons la gestion du réseau d'eau et la gestion forestière en partenariat avec l'ONF et les Communes Forestières.

Maintenons un niveau d'investissement à la hauteur des attentes de nos citoyens, en tenant compte des entreprises (transport, maçonnerie, couverture, assainissement, minoterie, commerce d'aliments pour animaux), des agriculteurs (éleveurs d'équidés, d'ovins, de bovins, et de chiens, céréaliers, maraîcher, apiculteur), des artisans (plombier-électricien, taxis, menuiserie-charpente, fabrication de meubles en bois et fer forgé, forestier), des services à la personne (aides ménagères, aides soignantes, infirmières), d'un container de collecte de textiles assuré par la Croix Rouge, des hébergements (chambres d'hôtes, gîtes, camping), du patrimoine (église, lavoirs, bâtiments communaux), de la base de loisirs de l'étang du Merle.

Intégrons la dimension environnementale à nos modes de vie pour préserver la nature et la biodiversité.

L'objectif de notre équipe municipale est d'être dynamique, solidaire et entreprenante.

Notre village bénéficie de la vitalité de nombreuses associations: le Comité des Fêtes, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers, les associations de chasse communale et privées, le Club des Aînés, Rando-Vadrouille, la Prairie Libre, A l'ombre d'un doute, Loisirs tous Crux, auxquelles s'ajoutent les cinéphiles avec Sceni Qua Non, le camion d'alimentation culturelle, et les Artistes locaux (peintres, photographes, potier, dentellière, peintre sur porcelaine, créations de bijoux, tricots et autres ...), des stages à thèmes, un considérable fonds d'images d'Épinal, une maison d'édition...

La plupart de leurs activités sont arrêtées mais attendent le moment favorable pour recommencer et certains ont déjà retenu des dates pour proposer de nouvelles manifestations.

Confrontés à ces périodes difficiles, privilégions toujours le lien social, le bien-être et l'intérêt des habitants qu'ils soient en résidence principale ou secondaire.

Ramenons un peu de lumière dans un ciel voilé, « redevenons artisans de soi et de son rapport au monde* » en attendant de se retrouver.

Prenez soin de vous.

Le Maire, Jean-Marie Gatignol

*Cette citation est de David Le Breton, anthropologue et sociologue, professeur à l'université de Strasbourg et membre de l'Institut Universitaire de France (IUF); article du Journal du Centre publié le jeudi 18 février 2021 "le vélo, une vague de fond".



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Étude des propositions de la CCACN d'acquisition ou d'occupation des parcelles ZP 74 et 75, G 818, 275, 276, 277, 278, 966

La Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais a demandé d'acquérir ou d'obtenir un titre d'occupation pérenne (bail emphytéotique) pour les parcelles référencées: section ZP 74 et 75 et section G n° 818, 966, 278, 277, 276 et 275.

1° Pour la demande relative aux parcelles G 966, G 278, 277, 276, 275, et 274, quatre propositions sont faites et soumises au vote à bulletin secret: - vendre,- mettre à disposition, - rester en pleine propriété, - bail emphytéotique

Le conseil décide à l'unanimité la mise à disposition à la CCACN, et la prise en charge du contrat de maintenance du parcours santé installé sur le site.

2° Pour la parcelle ZP 74: quatre propositions sont soumises au vote à bulletin secret:- mise à disposition, - vente, - bail (avec modification du bail actuel), bail emphytéotique - rester propriétaire

A l'unanimité le conseil accepterait de vendre au prix de 107 000€, prix comprenant la parcelle (frais de notaire inclus), l'électrification, l'adduction d'eau, les jeux pour les enfants, déduction faite des subventions accordées de DCE et de DETR.

La vente serait rendue caduque si les subventions accordées étaient remises en cause.

Conditions de paiement: Le conseil demande que le paiement soit effectué en deux fois, avec un premier versement de 46 700.00€ à la vente et le solde courant 2021.

3° Parcelle ZP 75 et G 818: comme pour les autres parcelles quatre propositions sont soumises au vote:

Résultats: 1 bulletin blanc, 4 voix pour: mise à disposition, 6 voix pour: rester propriétaire.

La commune reste propriétaire des parcelles ZP 75 et G 818 sans mise à disposition.

Dénonciation du Bail de la parcelle ZP 74 en cas de refus d'achat de la parcelle par la CCACN

La Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais a demandé d'acquérir ou d'obtenir un titre d'occupation pérenne (bail emphytéotique) pour les parcelles référencées: section ZP 74 et 75 et section G n° 818, 966, 278, 277, 276 et 275.

Le conseil municipal a étudié les demandes et donné son accord pour vendre la parcelle ZP 74 au prix de 107 000€ (frais de notaire inclus).

Si le conseil communautaire refuse d'acheter la parcelle ZP 74 à la commune, le conseil municipal charge le maire de dénoncer le bail existant, pour que le montant de la location soit réévalué, et renégocié, ceci en raison des nombreux aménagements effectués: électrification, adduction d'eau, jeux pour les enfants et tables de ping-pong.

Décision Modificative N°3

Une décision modificative est prise afin de régulariser le remboursement d'une caution suite à un changement de locataire:

D 165: Dépôts et cautionnements reçus:	+ 124.00€
Total D 16: Remboursements d'emprunt:	+ 124.00€
D 21728-277: Aménagements touristiques du Merle:	- 124.00€
Total D 21 : Immobilisations corporelles:	- 124.00€



SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2021

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget 2021

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 54 722.88€ (soit 25% des crédits ouverts en 2020) dans l'attente du vote du budget primitif 2021, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

		Crédits ouverts en 2020	1/4 des crédits de 2020	Répartition 2021
Chapitre	21	218 767.52	54 691.88	54 691.88
Chapitre	22	-	-	-
Chapitre	23	-	-	-
Total				54 691.88

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, les dépenses d'investissement dans la limite de 54 722.88€
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2021 lors de son adoption.

Mise aux normes du cabinet infirmier – plan de Financement – Demande de subventions

Le Conseil municipal adopte le plan de financement suivant pour l'acquisition et la mise aux normes du cabinet infirmier, et sollicite la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et la DCE (Dotation Cantonale d'Équipement) pour réaliser cette opération.

Plan de Financement:

- Dépense
- Acquisition du pavillon : 50 000.00€
 - Travaux d'électricité et d'éclairage public : 11 797.94€
 - Travaux de Menuiserie : 14 995.00€
 - Accessibilité PMR : 9 039.00€
 - Plomberie : 1 584.86€

Total des dépenses HT: 87 416.80€

- Recettes:
- DETR demande subvention 50% : 43 708.40€
 - DCE: 5 000.00€
 - Autofinancement: 38 708.40€

Total des recettes HT: 87 416.40€

CONSEILS MUNICIPAUX



Certains conseillers avaient suggéré de solliciter une demande de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) en plus de la DETR pour les menuiseries avec économie d'énergie, mais il ne sera pas possible d'obtenir deux subventions d'état pour le même projet. Cette demande est donc abandonnée.

Location Parcelle ZP 74

La municipalité a dénoncé le bail avec la Communauté de Communes pour la location de la parcelle ZP 74. Des aménagements ont été réalisés: eau, électricité, jeux. La municipalité attend les propositions de la communauté de communes afin de négocier un nouveau loyer.

Forêt Commune de Crux la Ville – Application au Régime Forestier

Dans le cadre du renouvellement de l'aménagement forestier de la forêt de Crux la Ville et de l'acquisition de nouvelles parcelles cadastrales, il est demandé aux conseillers de délibérer sur la prise d'un arrêté préfectoral permettant aux parcelles cadastrales situées sur le territoire communal de Crux la ville, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous, pour une superficie totale de 4ha 79a 66ca, de bénéficier du régime forestier.

Territoire communal	Section / n° cadastral	Lieu-dit	Superficie
CRUX LA VILLE	G 843	BOIS DU REVENU	0ha 64a 75ca
CRUX LA VILLE	G 818	CHAMPS DE LA FAMILLE	0ha 15a 81ca
CRUX LA VILLE	G 817	CHAMPS DE LA FAMILLE	0ha 45a 60ca
CRUX LA VILLE	G 282	LA PRAT MASSICOIT	0ha 84a 15ca
CRUX LA VILLE	G 304	LES FRETAIS	0ha 38a 25ca
CRUX LA VILLE	ZP 74	CHAMPS DE LA FAMILLE	1ha 71a 60ca
CRUX LA VILLE	ZP 75	CHAMPS DE LA FAMILLE	0ha 49a 50ca
SURFACE TOTALE A APPLIQUER			4ha 79a 66ca

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, demande à faire bénéficier du Régime Forestier les parcelles cadastrales citées ci-dessus pour une superficie de 4ha 79a 66ca.

Vente de douglas

Suite à la demande de particuliers de la commune, le conseil donne son accord pour céder des douglas situés au-dessus de Challuée sur la base de 80€ HT le m³, paiement comptant, le prix des douglas ayant fortement augmenté en raison de la destruction des sapinières par le scolyte. Le marquage du bois sera effectué par un agent de l'ONF.

Appel à projets pour un Socle numérique dans les écoles élémentaires

Il est proposé aux communes d'équiper les écoles d'un socle numérique de base en bénéficiant d'un subventionnement de 50% à 70% selon le montant des dépenses engagées. Pour être éligible la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 3 500€.



CONSEILS MUNICIPAUX

Le conseil municipal, après avoir étudié les besoins avec le professeur des écoles, décide à l'unanimité d'inscrire la commune dans ce projet pour un montant de 3 589€ et a sollicité la subvention maximum à hauteur de 70% pour une somme de 2450€.

Augmentation tarif cantine scolaire

Le tarif de la cantine scolaire est de 3.30€. Il passera à 3.35€ à la rentrée de septembre 2021.

Restauration Chemin de Croix et enduits église

Il est étudié la restauration du chemin de croix et des enduits sur lesquels les panneaux de plâtre sont fixés. Le montant de la restauration du Chemin de Croix s'élève à 4 750€ HT et celui des enduits à 29 206€ HT. Ces projets seront discutés lors du vote du budget.

Travaux à la Bibliothèque

Le projet de rénovation comprenant un plafond suspendu, le remplacement d'une porte et l'installation d'un autre mode de chauffage, sera reporté. En effet, en raison des contraintes sanitaires, il n'a pas été possible d'utiliser la bibliothèque.

Le mur du cimetière sera consolidé: réalisation d'un contrefort côté rue des Parrots pour un montant de 1 747€ TTC par SAS GAUGE.

Contrôle des poteaux à incendie

Le contrôle des poteaux à incendie est demandé par le service départemental d'incendie et de secours. Après étude des devis proposés, le conseil municipal demande à la société Hydrelec d'effectuer ce contrôle pour un montant de 975€ HT (25 poteaux à contrôler).

Demande de subvention de l'école St Léonard

L'école St Léonard de Corbigny demande à bénéficier d'une subvention pour la scolarisation d'élèves de la commune dans son établissement. Le conseil refuse car la commune dispose de la capacité d'accueil pour ces élèves et qu'elle propose un accueil périscolaire.

Chemin rural de Bicherolles

Il est demandé à la municipalité de restaurer le chemin rural qui part de Bicherolles en direction de «la queue de l'étang» sur la commune de St Maurice. La commune assurera la remise en état de la partie du chemin qui lui incombe, le chemin étant mitoyen entre la commune de Crux la Ville et la commune de St Maurice.

Travaux de renforcement de la structure de route: réalisation de purges entre la Méloise et le Jonc, et sur la route des Maurrois pour 8 797.50€ HT.

Effondrement de terrain

Au niveau de l'ancienne gare de Cloiseau, une intervention a été demandée à l'entreprise GAUGE SAS pour reboucher un effondrement dû aux précipitations importantes du mois de février.

La commune étudie avec l'aide du département la meilleure solution possible pour que les propriétaires situés en contrebas soient le moins affectés par les eaux de ruissellement et d'écoulement du versant de Cloiseau.

Demande de pose de panneaux d'intersection à Marmantray

La demande de pose de panneaux "stop" au croisement de Marmantray n'a pas été retenue en raison du coût élevé de signalisation que cela représentait.

Il a été décidé de conserver la signalisation existante, qui consiste à laisser la priorité à droite.



CONSEILS MUNICIPAUX

École

Un liquidambar remplace le marronnier que nous avons été obligés de retirer pour des raisons de sécurité. Jérémie Chenouard et Pierre Guyard entourés de Chloé ROUET, la directrice de l'école, et de tous les enfants, l'ont planté fin février.

Des carrés potagers ont été installés dans le jardin situé à côté de la cour de l'école pour permettre aux enfants de jardiner.

La salle de classe, la cantine et le couloir ont été repeints pendant les vacances scolaires par les agents communaux.

Travaux en cours:

Sur le site du Merle l'installation par la société AJ3M du **parcours santé et des jeux** est achevée.

Les aménagements intérieurs et extérieurs pour le cabinet infirmier débiteront courant avril.

Les travaux d'électrification de la base de loisirs vont se dérouler à compter de la fin mars.

Il a été procédé au rebouchage de nids de poules sur les chemins ruraux, ainsi que des travaux de rigoleuse pour améliorer les écoulements.

L'intérieur de la station de pompage a été repeint. Des travaux sur le réseau d'eau seront effectués dans le premier semestre 2021.

Informations diverses: Des toilettes publiques autonomes à lombricompostage sont à l'étude pour l'étang du Merle.

0000000000000000



La municipalité remercie Noël ROLIN qui a offert le sapin pour les fêtes de Noël et remercie également le Comité des fêtes ainsi que les bénévoles qui s'investissent pour les décorations dans le village.



ETAT CIVIL



Naissance de Aaron EMANUELLI le 12 novembre à Nevers, domicilié aux Ravées
et de **Clémence Corinne Claudia KOWALIK** le 16 décembre à Nevers, domiciliée à Bicherolles.

Félicitations aux parents!





CRUX-LA-VILLE

NIEVRE

58330 CRUX-LA-VILLE

Arrêté permanent N° 06-2021

Arrêté portant réglementation de la circulation des animaux domestiques sur les voies ouvertes à la circulation publique ainsi que sur les domaines publics ou privés de la commune

Le Maire de la commune de Crux-la-Ville,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,

Vu l'article L.2122-24 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1385 du Code Civil concernant la responsabilité des propriétaires, utilisateurs ou gardiens d'animaux ;

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L 25-3,

Vu le Code pénal, article 610-5,

Vu l'arrêté du 10 juin 2004 portant interdiction d'accès au plan d'eau de l'étang du Merle pour les animaux domestiques,

Considérant que pour sauvegarder l'hygiène publique et diminuer les risques d'accidents sur les voies ouvertes à la circulation publique et sur les domaines publics ou privés de la commune, il importe de réglementer la circulation des animaux domestiques, notamment des chiens qui troublent la tranquillité publique.

Considérant qu'il y va aussi des intérêts des animaux que le propriétaire fasse tout ce qui est en son pouvoir pour éviter que ceux-ci restent indésirables en nuisant à la propreté ou à la sécurité et à la tranquillité des autres habitants.

Arrête :

Article 1 : l'arrêté du 10 juin 2004 est abrogé et remplacé comme suit

Article 2 Sur les voies ouvertes à la circulation publique et sur les domaines publics ou privés de la commune, tous les animaux domestiques, **devront être tenus impérativement en laisse**. Pour les chiens dits dangereux il est fait obligation, sur tout le domaine public, à chaque propriétaire ou gardien d'animaux de les tenir en laisse et de les museler

Article 3 : Tout propriétaire ou détenteur de l'un des chiens classés dans les catégories chiens d'attaque ou chiens de défense et de garde est tenu d'en faire la déclaration à la Mairie. Sur la voie publique, les chiens de ces deux catégories doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

Article 4 : Les chiens circulant sur la voie publique, même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être identifiables par tout procédé agréé.

Article 5 : Tout chien errant non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien errant paraissant abandonné, même dans le cas où il serait identifié.

Article 6 : Il est expressément défendu de laisser divaguer et entrer dans l'eau les animaux domestiques, notamment chiens et chevaux, dans tout le périmètre de l'étang du Merle.

Article 7 : Les chiens sont tolérés, dans le périmètre de l'étang, sous réserve d'être tenus en laisse, sous la surveillance constante de leurs propriétaires.

Article 8 : Pour des raisons d'hygiène ; les propriétaires devront veiller à ce que les animaux, même tenus en laisse, ne puissent accéder dans les lieux tels que : aires de jeux pour enfants, cimetière, ainsi que dans l'ensemble des espaces verts et des équipements sportifs appartenant à la Commune.

Article 9 : Les contraventions au présent arrêté, qui sera transmis à M. le préfet, seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 10 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Saulge est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Crux-la-Ville, le 2 avril 2021
Le Maire, Jean-Marie GATIGNOL



PAROISSE

La messe annuelle, dans le cadre des "fêtes patronales" 2021, n'a pu être programmée en raison des circonstances actuelles. Le cycle des messes dans les églises de la paroisse Saint Paul reprendra dès que la crise sanitaire s'atténuera.

Le Site internet paroissial, hébergé par le site du diocèse de Nevers, vient d'ouvrir:

Le Père Philippe Vivier précise: Il suffit de taper "paroisse saint paul au coeur de la nièvre"(ou <https://p-stpcn.com>) dans votre moteur de recherche, puis de cliquer sur "aller sur le site de la paroisse".

La rubrique "histoire-culture" s'enrichira au fil des mois, présentant les différentes églises de la paroisse Saint-Paul; nous pourrons aussi répertorier les chapelles, calvaires, croix de mission...

INFORMATIONS PRATIQUES.....

JOINDRE LA MAIRIE



ouverture au public: mardi, jeudi, samedi de 9H à 12H

TEL 03 86 58 35 65

MAIL mairie.cruxlaville@wanadoo.fr

SITE INTERNET <http://crux-la-ville.fr>

BIBLIOTHEQUE: La bibliothèque de Crux-La-Ville rouvrira dès que possible



AGENCE POSTALE

Ouverte mardi, mercredi, vendredi et samedi matin
de 9h à midi; jeudi de 14h à 17h



Pour le service « **Dépôt de pain** » vous pouvez appeler Sylvie au 03 86 58 31 10

ASSISTANTE SOCIALE

Madame Charlotte MINIER - Assistante sociale du secteur de St Saulge assure ses permanences les mardis, mercredis et vendredis de 9h00 à 11h15, 6, rue Jean Moulin à Saint-Saulge.

Il faut contacter son secrétariat du lundi au vendredi au 03.86.93.46.45 pour prendre rendez-vous ou pour toute autre demande (visite à domicile, ou demande de renseignements).

TAXIS A CRUX LA VILLE.

Les deux taxis qui exercent à Crux-la-Ville sont conventionnés et de ce fait sont habilités à vous transporter pour vos rendez-vous médicaux, à la condition que vous répondiez aux critères établis par la Caisse d'Assurance Maladie.

TAXI PHIL: Philippe BOUTMY – GARNIER Tél : 06 83 61 09 39. Courriel: taxi.phil58@orange.fr

Christine MASSART Tél: 06 38 63 29 93.

Le RECENSEMENT DE LA POPULATION prévu en janvier-février 2021 est reporté en 2022



ÉLECTIONS départementales et régionales

Elles sont prévues le 20 juin 2021 pour le 1^{er} tour et le 27 juin 2021 pour le 2^{ème} tour.

INFORMATIONS PRATIQUES.....



L'application **Panneau Pocket** est un outil de communication qui permet à ma mairie d'informer en temps réel les habitants: **102** smart phones ont mis Crux la Ville en favoris. Durant les 30 derniers jours **763** lectures des informations ont été réalisées; certaines pages ont été vues plus de 200 fois.



N° vert national: **0800 130 000** pour des informations générales (appel gratuit) En cas de symptômes appelez un médecin. Faites le 15 si les symptômes s'aggravent avec difficultés respiratoires et signes d'étouffement.



Informations disponibles sur le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
Informations et prise de RV pour la vaccination: sante.fr

ANALYSE DE L'EAU

Prélèvement à Crux la ville le 2 novembre 2020 à 10h28

pH 8,15; température de l'eau 14.1°C; Chlore total 0,58mg/l (recommandation 0,10mg/l minimum)

Conclusions sanitaires: Eau conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres bactériologiques et physico-chimiques mesurés. Source: solidarites-sante.gouv.fr



OFFICE DE TOURISME Amognes Cœur du Nivernais

2, Rue du Commerce 58330 - SAINT-SAULGE

03.86.58.25.74 Courriel: ot.saintsaulge@gmail.com

Site internet: <http://www.tourisme-saint-saulge.info>

présent sur Facebook

Réouverture le 8 avril 2021

"Nous avons fermé le 30 octobre après une saison bien chaotique suite à la crise sanitaire; malgré tout, le mois de juillet a été meilleur que les autres années et le mois d'août s'est maintenu. Nous ouvrons le jeudi 8 avril avec Isabelle Bazin notre nouvelle hôtesse d'accueil qui va succéder à Geneviève Gérard que nous remercions pour toutes ces années passées dans notre office de tourisme.

Sous réserve de l'évolution de la pandémie les projets sont nombreux: expositions d'artistes et animations (visites à la ferme, d'une miellerie et d'un atelier de gravure).

L'assemblée générale aura lieu à huis-clos le vendredi 21 mai en présence des membres du conseil d'administration, du vérificateur aux comptes et de deux assesseurs." La présidente, Marie-Pierre FAGES-AUGARD.



CCACN

(Communauté de Communes Amognes Cœur-du-Nivernais)

site internet : www.cc-amognescoeurdunivernais.fr

facebook: www.facebook.com/com.des.amognes



Contacts:

. par téléphone: au **03.86.58.46.22** du lundi au vendredi (standard de 9h à 12h)

. sur place: mairie de St Benin d'Azy 1, Place de la République, de 9h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi

. par mail: contact@ccacn.fr

INFORMATIONS PRATIQUES.....



ESPACE SOCIOCULTUREL CŒUR DU NIVERNAIS – FRANCE SERVICES

1, Place de la République Saint-Saulge
Tél: 03.86.58.21.10 Mail: contact@escn58.info
<http://www.escn58.info>



Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Des difficultés avec Internet ?

L'espace **FRANCE SERVICES** (anciennement nommé **Maison de Services Au Public**) porté par l'Espace Socioculturel Cœur de Nivernais est là pour vous accompagner.

France Services c'est:

-En un seul et même lieu, la CAF, la CPAM, la CNAV, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, les Caisses de Retraite, la Poste, les services des Ministères de l'Intérieur et de la Justice, la Direction Générale des Finances Publiques.

-Une photocopieuse, un scanner, des ordinateurs en accès libre.

-Et surtout, des personnels spécialement formés pour vous guider dans vos démarches sans se substituer pour autant aux services concernés qui restent décisionnaires des réponses apportées.

-Enfin, c'est un accès internet et un accompagnement dans les démarches dématérialisées afin de favoriser l'inclusion numérique.

Une nouveauté cette année, une permanence des impôts se tient tous les mercredis à l'Espace Socioculturel Cœur du Nivernais de 9h à 16h, de préférence sur rendez-vous.

Nos horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Et sur rendez-vous (à privilégier pour vous éviter d'attendre) en téléphonant au **03.86.58.21.10**: Mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, Jeudi de 8h30 à 12h; Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

En raison de la situation actuelle et des directives de l'État du mois d'avril, nous vous informons que:

- **l'accueil de loisirs pour les vacances de Printemps** reste ouvert aux mêmes horaires, **seulement** pour les enfants dont **les parents sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire**. Le repas du midi sera fourni par les parents (possibilité de faire réchauffer sur place).

- **Toutes les activités socioculturelles sont interrompues jusqu'à nouvel ordre.**

Votre centre social et sa maison France Services restent ouverts aux jours et horaires habituels

ÉQUIPE MOBILE ENFANCE-HANDICAP DE L'ADAPEI 58

Parent, aidant, professionnel, vous avez besoin de renseignements, d'expertises, d'aides relevant du champ du handicap? Les professionnels de notre Équipe Mobile se déplacent sur l'ensemble du département de la Nièvre pour vous apporter appui et soutien de la petite enfance au jeune adulte.

Contact Pôle enfance Adapei 58: i.marillier@adapei58.org/06 50 64 63 57.



LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU): JEUNESSE ENGAGÉE

Si vous avez entre 15 et 17 ans (garçons et filles) et souhaitez participer à la construction d'une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale, alors le Service national universel (SNU) s'adresse à vous!

Il comporte obligatoirement un séjour de cohésion de 2 semaines en dehors de votre département puis une mission d'intérêt général de 2 semaines auprès d'une association, d'une administration ou d'un corps en uniforme. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.

Le prochain séjour de cohésion aura lieu du 21 juin au 2 juillet 2021

Vous voulez vous inscrire au prochain SNU 2021: allez sur le site www.snu.gouv.fr

INFORMATIONS PRATIQUES.....

CROIX ROUGE FRANÇAISE

Unité locale Nivernais Morvan
4, Place du champ de foire Tél. 09 67 01 02 12



Les difficultés du moment se poursuivent pour tous et impactent fortement le moral des habitants tant du territoire qu'au niveau national. L'unité locale Nivernais Morvan est là aussi pour vous aider et vous soutenir au quotidien. La vestiboutique de Saint Saulge a rouvert aux horaires qui étaient les siens avant le confinement. Bien entendu, pour nous rendre visite, il est nécessaire de se conformer aux règles en vigueur, à savoir port du masque, utilisation du gel hydro alcoolique et respect de la distanciation sociale.

La crise actuelle ne fait qu'accentuer les difficultés de certaines familles et les assistantes sociales du territoire nous sollicitent de plus en plus régulièrement. Nous faisons le maximum afin d'y répondre.

Un nouveau projet de l'unité locale intitulé « croix rouge mobilité » devrait voir le jour prochainement. Ce projet consiste en l'acquisition d'un véhicule qui pourrait être mis à disposition du public pour se rendre par exemple à un rendez-vous médical ou pour tout autre usage. Dans le cas où les demandeurs ne sont pas titulaires du permis de conduire, ces derniers pourront être véhiculés par un bénévole de notre unité locale. Une participation pourra être demandée pour cette prestation. Nous vous informerons de l'évolution de ce dossier et ne doutons pas de la suite favorable qui lui sera donnée.

Le printemps arrive bien vite et souhaitons que cela nous apporte à tous chaleur et réconfort. N'hésitez pas à nous rendre visite, pour acheter, échanger ou tout simplement nous soutenir.

En raison du couvre-feu mis en place actuellement, les horaires restent les suivants:

Du lundi au vendredi le matin de 9 h 30 à 11 h 30; l'après midi de 14 h 30 à 16 h 30

Le samedi de 9 h 30 à 11 h 30

Concernant nos manifestations habituelles, vous comprenez qu'il nous est impossible de les tenir actuellement mais nous ne désespérons pas de pouvoir vous y réinviter au plus vite.

En attendant prenez bien soin de vous.

AIDE ALIMENTAIRE POUR LA NIÈVRE

Besoin d'aide, d'informations? Téléphonnez au 07 88 61 13 11

Vous serez orientés vers la structure la plus adaptée à vos difficultés (Restos du Cœur, Secours Populaire, Secours Catholique, Croix Rouge, ASEM, Pagode...).

Ce numéro mis en place par la préfecture est prolongé jusqu'au 31 mai 2021.

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Elle remplace depuis le 1^{er} novembre 2019 la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) et l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS).

Les **demandes de Complémentaire Santé Solidaire peuvent se faire en ligne** depuis votre [compte ameli](https://ameli.fr).

Vous trouverez le formulaire de demande dans la rubrique « Mes démarches ».

Si vous souhaitez faire votre demande par papier, vous pouvez retirer le dossier en téléchargeant le formulaire "[Demande de Complémentaire santé solidaire \(PDF\)](#)" ou en le demandant à votre caisse d'assurance maladie.

Pour des renseignements complets, évaluer vos droits à la CSS: simulateur en ligne sur ameli.fr

INFORMATIONS PRATIQUES.....



"Ne restez jamais seul devant un litige. Notre mission, bénévole, c'est de défendre vos intérêts"

Tél. 03 86 38 22 03 Mail: soslitiges58@gmail.com Site: <http://sos-litiges-58.e-monsite.com>

CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ

Pour prévenir et traiter tous types de difficultés, vous pouvez joindre la cellule d'accompagnement au 03 86 71 52 39

Ddt58-sea-cellule-accompagnement@nievre.gouv.fr



ORDURES MÉNAGÈRES

Pour toute question ou conseil contactez l'animatrice de prévention et de tri des déchets Cécile Nabot 06 70 95 10 02 Communauté de Communes Amognes Coeur du Nivernais.



DÉCHETTERIE DE ROUY Horaires d'hiver du 1^{er} octobre au 30 avril maintenus durant le confinement.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi 10H-12H/14H30-16H30; samedi 9H-12H/14H30-16H30. Fermeture le jeudi.

Tél: 03 86 60 25 55.

CINÉMA À CRUX LA VILLE



En raison de la fermeture administrative des salles jusqu'à une date non communiquée, Sceni Qua Non ne peut pas encore reprogrammer les films prévus en fin d'année 2020...

Depuis plus de 30 ans l'association porte un engagement culturel fort dans notre département, principalement en milieu rural.

Ses 10 salariés et 100 bénévoles se mobilisent toute l'année pour diffuser le cinéma dans toute la Nièvre et le Morvan: Sceni Qua Non, c'est un circuit itinérant dans 31 communes, 5 cinémas fixes, le festival annuel du film court d'Ouroux-en-Morvan, une saison de cinéma en plein air, l'éducation à l'image pour les écoliers et collégiens...

Vous pouvez visiter leur site pour lire en détail toutes les informations et les soutenir: www.sceniquanon.com
Mail: contact@sceniquanon.com.

FIBRE OPTIQUE

Les travaux de déploiement ont commencé le 6 janvier 2021 dans la commune: la société AGT a déroulé la fibre sur les poteaux existants.

Le 17 mars la société BBF est venue terminer la mise en place de l'armoire de raccordement PM (point de mutualisation) située Route des Étangs.

Les câbles de fibre optique déroulés dans les différents quartiers seront reliés à cette armoire, puis cette armoire sera reliée à l'armoire PRDM (point de raccordement distant de mutualisation) située à St Révérien.



Attention au démarchage abusif!

Le raccordement à la fibre optique **ne nécessite en aucun cas le remplacement des terminaux** (les "box" chez les particuliers), **des ordinateurs ou des téléphones. Il ne faut donc pas accepter d'envoyer vos factures** en réponse à des courriels de démarchage commercial.

Nièvre numérique ne peut organiser de réunions publiques en raison du confinement, mais des fiches d'information concernant les offres des opérateurs seront distribuées à tous en temps et en heure et accessibles sur le site: <https://www.nievrenumerique.fr>



Votre Rendez-vous avec l'École

Poursuite des projets:

Le projet Vendée Globe a rencontré un franc succès auprès des élèves. Parallèlement au suivi de la course, ils ont travaillé autour de grandes thématiques : les voiliers de course, l'alimentation et la gestion du sommeil à bord, se repérer en mer, les espèces animales rencontrées, l'utilisation des balises Argos et le rôle des satellites dans le suivi d'animaux et l'analyse des courants marins...

Bien que la course soit terminée, le projet se poursuivra jusqu'à la fin de l'année. Les prochaines thématiques concerneront l'éducation au développement durable : la gestion de l'eau et des déchets à bord des voiliers du Vendée Globe, le « septième continent » (ou continent de plastique), l'évolution des courants marins, les changements climatiques et leurs incidences sur le milieu marin, les espèces animales et végétales.

Par ailleurs, Christophe Page, guide naturaliste, intervient dans la classe cette année, dans la continuité d'un projet initié par Ophélie Gély l'année dernière. Les élèves ont pu bénéficier d'une sortie dans Crux-la-ville à la découverte du bocage, d'une intervention en classe sur les zones humides et les poissons de nos rivières et d'une seconde sortie de proximité pour observer une zone humide. Un aquarium a été installé dans la classe et les élèves ont pu s'initier au dessin scientifique.

Un arbre et un potager dans la cour de l'école!

Le jeudi 25 février, les élèves ont planté un Liquidambar dans la cour de l'école. Les enfants, Christelle Von Hollebeck et Chloé Rouet remercient la mairie ainsi que Jérémie Chenouard et Pierre Guyard pour leur aide et leurs précieux conseils.

Cinq carrés potagers ont également été construits et installés par Pierre Guyard dans le « jardin des rêves » attenant à la cour de l'école. Des plantations seront réalisées par les élèves dans les semaines à venir. Un grand merci à la mairie et à Pierre Guyard.



Plan de relance numérique:

Le ministère de l'éducation nationale a lancé un appel à projets dans le cadre de son plan de relance numérique pour l'équipement des écoles en matériel informatique.

La mairie de Crux-la-Ville, conjointement avec la mairie de Bazolles a déposé un dossier pour les écoles du RPI. Céline Michelis et Chloé Rouet remercient chaleureusement les municipalités et le SIVS pour leur engagement.

Crux dans l'histoire

ETANGS DU MERLE ET DU MAUPAS

Histoire de l'étang du MAUPAS et de la route 181

Un rapport de l'Ingénieur hydraulique de l'Arrondissement de Nevers des Ponts-et -Chaussées daté du 20 février 1875 nous dit que " l'étang du Maupas ne possédait pas de déversoir; le trop-plein des eaux s'écoulait par une dépression de la chaussée en traversant un chemin public établi sur ladite chaussée. Il y avait là une situation anormale et même une violation de la loi de 1791." Mais comme le chemin dont il s'agit était peu praticable, personne ne réclamait.

Ce chemin fut englobé par décision du Conseil Général dans le tracé du Chemin de Moyenne Circulation n° 81, en cours de construction. Il devenait dès lors indispensable de prendre des mesures pour que la circulation ne risque pas d'être entravée par les débordements de l'étang.

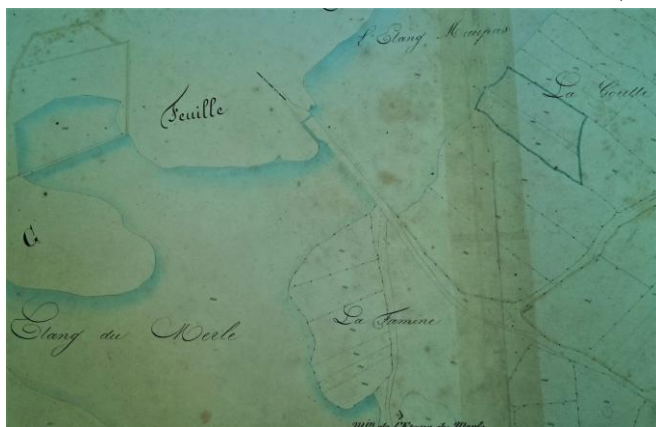
Un arrêté du Conseil Général des Ponts-et-Chaussées dans sa séance du 3 avril 1875 prévoyait l'édification d'un aqueduc au point où existait la saignée servant au déversement des eaux; le conseil municipal de Crux demanda que cet aqueduc fût précédé d'un déversoir régulateur.

Le même arrêté précisait également que le Maupas n'était traversé par aucun cours d'eau et qu'il s'alimentait uniquement par les eaux pluviales et par des sources de fond.

On connaît donc ainsi la date de construction de la route actuelle.

De cette affaire découle un règlement d'eau dont les frais avaient été contestés par le propriétaire de l'étang, le sieur Jaluzot, qui d'ailleurs avait obtenu gain de cause.

(extrait de documents se trouvant aux Archives Nationales à Paris)



extrait de plan du cadastre napoléonien des archives communales (issu de la feuille de la section G).
détail photo à droite: l'étang du Merle et l'étang Maupas, au milieu le chemin traversé par un écoulement d'eau.

Le Propriétaire de l'étang du MERLE, après les comtes de Damas:

A la Révolution les biens des comtes de Damas-Crux ont été vendus et parmi ceux-ci l'étang du Merle.

Le premier propriétaire en fut François Beuchard. Né le 29 décembre 1757 à Crux-la-Ville, il était meunier au Merle en 1794, puis au Moulin de Ménétreuil -où a été fêté le mariage de son fils Claude en 1815- et où il est décédé le 6 juillet 1829 à l'âge de 71 ans.

ON PARLE DES CRUXOIS

TAÏ-CHI-CHUAN et QI-GONG



Le 12 février 2021, nous sommes entrés dans L'ANNÉE DU BOEUF (ou du buffle selon les régions d'Asie) du calendrier astrologique chinois.

Sous l'influence de l'énergie Yin, l'année du bœuf laisse augurer un retour lent et progressif au calme et à la stabilité pour qui sait tenir compte des avatars de l'année précédente.

Selon la tradition chinoise, la règle d'or de l'année du bœuf est d'éviter toute improvisation et de faire beaucoup d'efforts pour obtenir les résultats souhaités. Il faut d'ailleurs se souvenir que le bœuf a toujours été une bête de labour et de labeur.



ON PARLE DES CRUXOIS

L'année du bœuf est finalement une année où la patience est de rigueur, rejoignant ainsi ce que disait Jean de La Fontaine: «Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage »!

Le prochain mini stage de Qi-Gong et Tai-Chi-Chuan est prévu le **mercredi 5 mai** si le contexte sanitaire le permet. Le stage d'été devrait avoir lieu **les 4 et 5 août**, probablement dans les mêmes conditions qu'en 2020. L'animatrice Evelyne GEOFFROY (06 72 28 47 72)



FERRONNIER D'ART installé à Crux la Ville depuis 10 ans, Mike Munden a créé son entreprise "PAPILLON NOIR"

"Je fabrique sur mesure des meubles en fer forgé intérieurs ou extérieurs, mais également des escaliers, rampes, mezzanines, pergolas, tringles à rideaux, portails et sculptures.



Détail escalier

N'hésitez pas à me contacter pour discuter de vos projets." mike@papillonnoir.net

07 82 40 51 34

Pour voir son travail consultez sa page Facebook: Papillon Noir et sa page Instagram: papillonnoirofficial .

Associations : *Passé et Avenir*

COMITE DES FÊTES

Le Comité des Fêtes et l'ensemble de ses membres espèrent que vous avez tous passé de bonnes fêtes de fin d'année malgré le contexte actuel et vous présentent leurs meilleurs souhaits pour cette nouvelle année.

Dans la situation sanitaire que nous connaissons actuellement nous ne pouvons malheureusement ni organiser ni mettre en place des manifestations pour le moment.

Nous espérons pouvoir vous retrouver pour partager un bon moment le plus rapidement possible. En attendant, prenez soin de vous et des autres.

N'hésitez pas à nous contacter: Jérémie – président du comité des Fêtes – 07.82.99.92.46

CLUB DE L'AMITIÉ

"Chers adhérents

Avec grand regret, nous avons dû interrompre toutes nos rencontres depuis un an (crise sanitaire oblige).

Nous avons respecté toutes les consignes pour se protéger et protéger les autres. Alors gardons l'espoir de nous retrouver en 2021.

Peut-être en fin d'année ..." Le Président Jean Claude Le Bihan

"**LOISIRS TOUS CRUX**", dans l'attente des décisions gouvernementales autorisant la réouverture des salles de gym, n'est pas en mesure de présenter un projet. Dès que cela sera possible, un article sera publié sur le site de Crux la Ville.

Associations : Passé et Avenir



CHASSE

"Bonjour à tous, voilà, la saison de chasse 2020/2021 s'est terminée. Nous avons continué à chasser exclusivement les sangliers et renards jusqu'à fin mars attribués (15 et 15). Nous sommes déjà en train de préparer la prochaine saison. Différents travaux d'entretien seront nécessaires sur les chemins et lignes de bois, ainsi qu'à notre cabane. Nous espérons tous que ce maudit "Covid " va disparaître pour que nous puissions, comme tout le monde je pense, organiser notre repas en début d'été.

Les bois vont retrouver leur quiétude, tout comme les randonneurs et promeneurs. Faites attention de ne pas laisser divaguer vos animaux de compagnie car les chevretonnes mettent bas vers le mois de Mai et un faon touché ou même approché est condamné à mort, d'avance merci.

Je vous souhaite de retrouver le plus tôt possible une vie normale et de pouvoir profiter d'un bel été."

Didier SAVE, Président de la société de chasse.

RANDO VADROUILLE

Rando-vadrouille perdure et continue à organiser ses randonnées hebdomadaires tous les samedis matin selon les mesures sanitaires imposées mais bon nous pouvons encore pratiquer notre passion, c'est déjà ça!



Nous n'avons pas pu organiser notre randonnée traditionnelle le 5 décembre au profit du Téléthon à notre grand regret. Mais c'est partie remise.

Peut-être arriverons-nous à organiser un séjour sur les chemins de Compostelle en partance de Vézelay, projet dont Martine notre secrétaire est l'instigatrice et que nous devons réaliser en juillet dernier. Espérons que cette escapade verra le jour cet été prochain. En attendant nous nous tenons en forme!

Pour tous renseignements s'adresser à Roselyne BEAUGRAND 07 86 38 83 82, Mme Martine LABOUREAU 03 86 58 24 92, Mme Yvette KAISER 03 86 58 32 65.



CENTRE DE SECOURS

BILAN DE L'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2020

Le centre de secours de Crux-la-ville profite du premier numéro d'infos Crux en 2021 pour dresser le bilan d'activité de l'année écoulée: **207** interventions entre le 1^{er} Janvier et 31 Décembre. Légère baisse par rapport à 2019; cela est dû au COVID 19 et aux différents confinements.

Une légère augmentation par contre sur le secteur des feux de végétations sur la période estivale, qui s'explique par une disponibilité accrue du personnel du centre de secours et des sécheresses qui perdurent.

Les interventions 2020 se présentent de la manière suivante: **151** Secours aux personnes, **48** Incendies, **8** Opérations diverses. Dans ce nombre d'interventions, il y a **40** interventions de notre infirmière (Cécile) et aussi **16** interventions du VPC (Poste de commandement du département).

L'EFFECTIF

Aujourd'hui, ce sont 2 femmes et 11 hommes, sapeurs-pompiers volontaires qui composent l'effectif du centre de secours de Crux.

En ce qui concerne les changements de grades et les différents stages dans l'année 2020:

- Le Sapeur GUYARD Théo a réalisé le stage chef d'équipe et passe Caporal.
- Le Sapeur NOURISSON Jérôme a réalisé le stage chef d'équipe.
- Le Caporal-Chef VALLEE Benoit a réalisé le stage chef d'agrès et devient Sergent

Associations : Passé et Avenir

En 2020, le Sapeur ROCHARD Tony a rejoint l'effectif après avoir validé son cursus de formations. Pour l'année 2021 qui arrive, nous sommes susceptibles de recruter 3 nouvelles personnes (dont deux femmes) pour renforcer notre centre de secours.

Aujourd'hui, pour éviter de faire appel à des pompiers extérieurs, **nous avons besoin de volontaires supplémentaires**. Alors si vous avez envie de vous engager pour les autres n'hésitez pas à nous contacter. Des conventions existent entre le SDIS de la Nièvre et certains employeurs pour vous faciliter l'accès aux formations et vous permettre de partir en intervention.

CONTACTEZ-NOUS:

Chef de Centre: Lieutenant BOUTMY-GARNIER Philippe 06.83.61.09.

Adjoint au Chef de Centre: Adjudant THEVENEAU David 06.07.11.62.14

Président d'Amicale: Sergent-chef GUYARD Pierre 06.45.46.74.13

SITE SDIS 58: <https://sdis58.fr/>

Concernant la vie de l'amicale, nous avons eu une année plus que compliquée sans aucune manifestation et sans Sainte Barbe en fin d'année. Nous espérons grandement pouvoir remédier à cela en 2021!

Quel est le rôle du Maire dans les opérations de secours?

Lors des opérations de secours, une organisation bien définie conduit à la bonne marche des interventions. On distingue plusieurs acteurs primordiaux dans la prise de décisions et l'exécution de la mission de secours:

Le DOS (Directeur des Opérations de Secours) est doté du pouvoir de police. Il dirige et coordonne les actions de tous les intervenants.

Il assure et coordonne la communication lors des opérations ainsi que la remontée des informations aux niveaux administratifs supérieurs.

Il définit les priorités et valide les objectifs proposés par le COS.

Le COS (Commandant des Opérations de Secours) est un sapeur-pompier qui est désigné par le règlement opérationnel du SDIS 58 pour assurer le commandement opérationnel lors d'une mission de secours.

Il est chargé de la mise en œuvre de tous les moyens publics et privés mobilisés pour l'accomplissement de la mission. En cas de péril imminent, il prend les mesures nécessaires à la protection des populations et la sécurité des personnels engagés sur les opérations. Il est placé sous l'autorité du DOS, qu'il conseille et auquel il rend compte.



Le Maire est le premier DOS sur le territoire de sa commune. Il est aussi chargé de la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde, tout en étant responsable du Poste de Commandement Communal. Son rôle en tant que DOS :

- informer les niveaux administratifs supérieurs ;
- anticiper les conséquences de l'évènement ;
- mobiliser les moyens publics et privés sur son territoire de compétence ;
- procéder à des réquisitions pour le bon déroulement des opérations.

Le Préfet assure la fonction de DOS dès lors que :

- les évènements dépassent les capacités opérationnelles de la commune ;
- les évènements concernent plusieurs communes ;
- les dispositions ORSEC sont mises en œuvre ;
- le Maire s'est abstenu d'agir, après mise en demeure.

Néanmoins, même si le Préfet prend la direction des secours, le Maire conserve ses prérogatives en matière de sauvegarde (alerte des populations, hébergement, soutien...).

Associations : Passé et Avenir

LA TÊTE A L'ENVERS

Bon an mal an, La tête à l'envers poursuit sa route... Plutôt mal, à vrai dire, vu l'annulation des salons et festivals du livre. Mais il serait obscène de se plaindre vu les drames que certains vivent partout en France et dans le monde. Je poursuis néanmoins les parutions prévues, honneur aux poètes qui m'ont fait confiance...



En janvier, un recueil à l'écriture simple pour dire la vie de nos aïeux, leurs joies, leurs souffrances, la guerre, une vie quotidienne banale sans doute mais à laquelle la poète accorde une grande attention et une belle tendresse. Un livre qui fait du bien.

"C'est tout pour aujourd'hui" de Cécile Guivarch

Et, dans la petite collection Fibre.s, aux plis, déplis et replis originaux, un livret entre ironie et confiance: alors que la vie du monde fait effraction dans la vie quotidienne et familiale, l'auteure évoque ce drôle de mélange qui tient du flux des pensées dans la tête.

"Mes mains d'ail" de Vanda Mikšić, dessins d'Annabelle Guetatra



Vivement la fin de cette étrange période où l'isolement se fait parfois rude et merci à Infos Crux de nous garder en contact les uns les autres ! Dominique Sierra Editions la tête à l'envers www.editions-latetalenvers.com

EXPO CRUX ET LES ARTISTES DE CRUX LA VILLE

Compte-tenu des impératifs actuels et des contraintes sanitaires, il est bien difficile de se projeter au premier week-end d'août, date traditionnelle d'EXPO CRUX.

Toutefois -l'optimisme n'est pas un gros mot ! - si la situation sanitaire s'améliorait cet été, il serait alors bien tard pour organiser notre exposition. Aussi, commune et organisateurs souhaitent préparer « comme si... ». Salle des fêtes et barnums sont réservés. Nous sommes en relation avec le département pour les grilles d'accrochage.

Nous invitons les artistes à nous préciser par mail s'ils souhaitent ou non exposer leurs œuvres les 31 juillet et 1^{er} août 2021. Les Artisans d'Art qui ont animé la place de l'église en 2019, vont recevoir une demande semblable très prochainement.

Même sous réserves, vos réponses sont nécessaires pour agir en amont. Il sera toujours temps d'annuler notre exposition...Et si elle a lieu, ce que nous espérons tous, les précautions et gestes barrières seront assurés, bien sûr, pour la sécurité de tous.

Merci à toutes et tous de votre aide.

Si de nouveaux artistes ou des artisans d'art souhaitent intégrer le « Groupe » déjà constitué, vous pouvez joindre pour tous renseignements la Mairie: mairie.cruxlaville@wanadoo.fr ou Élise Aumeunier: elise.aumeunier@wanadoo.fr

STAGES D'ETE DE PEINTURE ACRYLIQUE

Cette année encore Rose-Marie Chansel animera 2 stages en cet été, **à condition que la situation sanitaire en juillet le permette** et après accord des autorités administratives.

Les 21 -22- 23 juillet « travailler un projet (ou 2) à partir de l'acrylique et de ses techniques - tous niveaux ».

Les 26- 27- 28 juillet « créativité libre avec l'acrylique et les techniques mixtes »; du semi figuratif à l'abstrait- utilisation d'autres outils, matières, pastels, collages, insertions, etc...»



Bien sûr, le respect des mesures sanitaires liées à la Covid sera exigé: gestes barrière, masques, gel...et le **nombre de stagiaires sera limité à cinq personnes.**

Et à la clé, nous avons l'espoir de montrer au public, lors d'Expo Crux, les œuvres réalisées durant ces 6 jours!

N'hésitez pas à signaler dès que possible votre souhait d'inscription.

Vous pouvez joindre Rose-Marie Chansel au: 06 11 64 68 70 ou rosemarie.chansel@laposte.net

ANNONCES



Aide à domicile Christine GUIDEZ
 Assistante de vie aux familles- Spécialisation handicap
 CRUX-LA-VILLE et 20 km aux alentours
 Tel : 06.78.07.95.54

TAXI
 Christine MASSART
 Tél : 06-38-63-29-93
 Toutes distances - Hôpitaux - Gare - Aéroport
 taxichristine.massart@outlook.com
 COMMUNE DE STATIONNEMENT CRUX-LA-VILLE

Aide ménagère & Services à la personne

Ménage Courses
 Repassage Compagnie

Je vous propose mes services dans la commune de Crux-la-Ville et ses alentours. N'hésitez pas à me contacter !

Véronique DARD : 07.86.20.72.82

TAXI PHIL
 06 83 61 09 39
 03 86 58 20 30

Transport toutes distances:

- Médicaux assis (conventionné CPAM)
- Gares & Aéroports
- Plis & colis urgents
- Circuits touristiques à la carte

Philippe BOUTMY GARNIER
 Les maisons du bois - 58330 CRUX-LA-VILLE

Autorisations de stationnement:
 • N° 2 Crux-la-ville

taxi.phil58@orange.fr
www.taxi-phil-nievre.com

Siret: 501 525 015 000 13 - NAF: 4932Z

Envie de vous engager ? De vous rendre utile ?

VOUS AUSSI, DEVENEZ SAPEUR-POMPIER
 Un engagement citoyen, une expérience unique et enrichissante !

Le Centre d'incendie et de secours de CRUX-LA-VILLE recrute des sapeurs-pompiers volontaires

Apprenez-nous !

LABORDE Sullivan
 Maçonnerie générale

Devis gratuit

58330 Crux-la-Ville
 Tél: 07 49 09 54 70
 E-mail: ent.laborde.sullivan@gmail.com

sapeur-pompier + volontaire = moi aussi

Ent. Frédéric ÇAILLE
 Maçonnerie et Rénovation
 Ecologiques et Saines

Enduits et Béton (chaux et chanvre)
 Isolation Animale et Végétale
 Cloisons, Peinture,
 Pose de revêtements, Parquets ...

06 64 47 58 33
fcaille.artisan@gmail.com

58350 Dompiere sur Nièvre
 IM 443427549/52 - TVA intracommunautaire FR20440432754

ANNONCES

CAMPING DE L'ETANG DU MERLE

etangdumerle@gmail.com 03 86 58 38 42
site: <http://www.camping-etang-du-merle.fr>



Christophe, Valérie et leurs enfants sont heureux de vous accueillir en Bourgogne.
Le camping avec ses 59 emplacements dont 5 Chalets, 11 mobil-homes, 2 Coco Sweet est à taille humaine et favorise les rencontres.
Vous aimez la tranquillité, la pêche, la nature et la détente? Le camping est au centre des trésors et curiosités de la Nièvre à environ 25 km du Morvan et de ses Lacs, de la Loire et ses Vignobles, du Canal du Nivernais.
Les tarifs d'hébergement et des cartes de pêche sont disponibles sur le site de Crux la Ville ou à l'Office du Tourisme.

Ouverture le 11 avril 2021; ouverture du snack à partir de la mi-mai 2021.



ETS CABOUR Claude
Bicherolles
58330 CRUX LA VILLE

Chauffage - Electricité - Plomberie
Installation - Dépannage

PORT. 06 07 46 56 86

ENTREPRISE GAUGE

DEPUIS 1881

BATIMENT - TP
RENOVATION - NEUF
COUVERTURE - ZINGUERIE
AMENAGEMENTS EXTERIEURS
ASSAINISSEMENT

LE BOURG - 58330 CRUX LA VILLE
03.86.58.34.04 - 06.75.54.29.38
henri.gauge@orange.fr

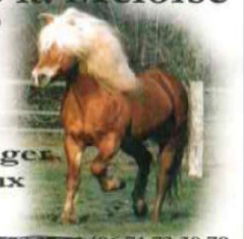
Les écuries de la Méloise

<http://www.lesecuriesdelameloise.com>

*chevalerie et poney
de sport*

Elevage de Haflinger
pension de chevaux
Etalons agréés

58330 Crux-la-ville ☎ 03 86 58 37 69 / 06 71 72 30 79



ENTREPRISE WEEKS WILLIAM

Assainissement non collectif, Terrassement, Broyage,
Pose de clôtures

03.86.58.27.72

06.74.34.34.39

w.weeks@free.fr

www.entreprisesweekswilliam.fr



L'Hub Gigot
58330 CRUX-LA-VILLE

"LE FER À VAPEUR"

Repasse pour vous-tous vêtements
Et linge de maison
Enlèvement et retour gratuits
Chèques emplois service acceptés
Tél: 06 59 07 21 74

MULTISERVICES

Travaux d'entretien intérieur/extérieur
Papiers peints, peintures, enduits,
Petite maçonnerie...
Tél: 06 59 07 21 74 CESU accepté



Producteur à Cux la Ville (58330)

Légumes et Champignons

Mercredi matin à Saint-Saulge

Vendredi matin à Corbigny

Dimanche matin

Le 3è du mois à Rouy (marché du

Colibri) Champignons uniquement.

MANIFESTATIONS

En raison de la crise sanitaire, nombre de manifestations ne sont pas (ou pas encore) programmées. Celles qui sont indiquées ci-dessous restent bien sûr sous réserve...

5 mai	MINI STAGE DE QI-GONG ET TAÏ-CHI-CHUAN
21 -22- 23 juillet	STAGE DE TRAVAIL AVEC L'ACRYLIQUE ET SES TECHNIQUES tous niveaux
26- 27- 28 juillet	STAGE DE CRÉATION LIBRE D'UNE ŒUVRE ACRYLIQUE avec techniques mixtes
31 juillet	EXPO CRUX ET EXPO DES ARTISANS LOCAUX, salle des fêtes et barnum de 10h à 18h. EXPO DES ARTISANS D'ART dans les rues de Crux
1 ^{er} août	EXPO CRUX ARTISTES ET ARTISANS D'ART LOCAUX, salle des fêtes de 10h à 18h ATELIER « CREA TERRE » à 15h.
4 et 5 août	STAGES DE TAÏ-CHI-CHUAN ET QI-GONG à partir de 10h
7 août	BROCANTE organisée par l'Amicale des Pompiers à l'étang du Merle.

*A méditer "L'arbre, commencement de la forêt, est un tout. Il appartient à la vie isolée, par la racine, et à la vie en commun, par la sève. À lui seul, il ne prouve que l'arbre, mais il annonce la forêt."
Victor Hugo, La Légende des Siècles.*



Les jeux en bois au Merle

Prochain rendez-vous avec Infos Crux en juillet!